

ANNEXE I : SECURITE DANS LES LABORATOIRES

Des mesures de sécurité lors des travaux de laboratoires s'imposent en raison :

1- des risques biologiques

La nature des produits humains étudiés dans le cadre des apprentissages professionnels : sérum, sang, plasma, selles, expectorations...sont fournis par les centres hospitaliers et le centre de transfusion sanguine et peuvent être contaminants.

2- des risques chimiques :

la toxicité des réactifs utilisés : nombreux sont les poisons, les neurotoxiques et les agents mutagènes.

3- des risques physiques : risque d'électrocution : appareillages sous tension ;
risques de projections : gaz comprimés, centrifugeuses.

Les gestes professionnels à acquérir pour la prévention des risques son enseignés progressivement tout au long de la scolarité. Toutefois certaines mesures fondamentales doivent être connues et respectées :

Prévention individuelle :

1- Le vêtement de travail obligatoire est la blouse blanche. Les chaussures doivent couvrir les orteils.

2- Lors des travaux d'hématologie, le port d'une blouse jetable, à poignet de coton est obligatoire. Afin de limiter les risques de contamination, cette blouse devra être déposée dans les casiers individuels réservés à cet usage.Elle sera décontaminée par autoclave dans le service toutes les cinq semaines puis jetée. En aucun cas, on ne la portera en dehors du Service.

3 - Une blouse coton manche longue est fournie aux élèves en début de cycle (première STL biotechnologies, première année de BTS) .Elle est sous leur responsabilité.Elle est réservée à leur usage personnel dans le cadre des travaux de microbiologie.Elle est autoclavée au lycée avant chaque congé, puis lavée par la famille lors des congés.

4 – Lavage des mains

A la fin de chaque séance de travaux pratiques, les élèves devront se laver soigneusement les mains avec du savon.

4-Interdiction formelle de pipeter avec la bouche :

il doit être utilisé une poire d'aspiration ou tout autre système convenable.

5-Protection des mains :

Il est exigé le port de gants chirurgicaux à usage unique pour toute manipulation de produits biologiques ou animaux. Le prélèvement effectué, retirer les gants et les jeter à la poubelle destinée à cet usage, avant de toucher les microscopes, les cahiers, les crayons, les poignées de porte et autre matériel collectif dont l'usage habituel ne demande pas de protections particulières.